



Soins Infirmiers reconnus dans la nomenclature à ce 13 avril 2018

- Retrait d'1 Cathéter
- Administration d'un médicament par voie intraveineuse (pas la prise de sang)
- Injection Im / Ss-cut d'un ou plusieurs produits (spécifier la nature, la fréquence et la durée)
- Mise en place d'un cathéter
- Surveillance d'une plaie avec pansement bioactif 2x/sem maximum
- Application de pommade
- Application de collyre (uniquement en post-op durée maximale 1 mois et maximum 3 X /j)
- Application de bandages
- Soin de plaie simple – pansement (spécifier la nature, la fréquence et la durée)
- Soin de plaie complexe (plusieurs plaies ou plaie avec méchage, ulcère, escarre, drain)
- Soin de plaie spécifique (plus de 30 cm carré)
- Préparation hebdomadaire de médication orale + remplir l'annexe 81 (fournie par l'infi)
- Avis infirmier relais en soin de plaie (maximum 2X/an)
- Application et/ou enlèvement de bas
- Sondage vésical
- Lavement
- Alimentation entérale (nature du produit, fréquence et durée)
- Administration quotidienne chez un patient psychiatrique (bi-polaire, schizo mais pas Alzheimer)
- Remplacement d'une sonde vésicale
- Remplacement d'une sonde de gastrostomie
- Surveillance pompe analgésie
- Visite supplémentaire (pompe)
- Changement de pansement (pompe)
- Redémarrage de la pompe
- Modification de la dose d'entretien
- Changement du réservoir de médication
- Consultation infirmière
- Toilette (Fréquence – pathologie et durée maximum 3 mois)
- Soin technique spécifique – perfusion IV ou Ss-Cut – maximum 3 mois - (nature du produit, fréquence, nombre de gouttes, volume, durée et dans quel contexte pathologique)